



Note de conjoncture

Avril 2026

TRANSPORT



Immatriculations à La Réunion Janvier - Mars 2026

Les immatriculations dans le neuf au plus bas depuis 2023

De janvier à mars 2026, 4 890 voitures neuves ont été immatriculées à La Réunion, soit une baisse de 9 % par rapport à la même période en 2025. Les immatriculations sont même au plus bas depuis 2023. La baisse est particulièrement marquée pour les véhicules diesel, mais concerne aussi les voitures essence et électriques. Au niveau national, la baisse des immatriculations neuves est plus modérée (- 2 %) que sur l'île, car les ventes de voitures électriques y augmentent fortement.

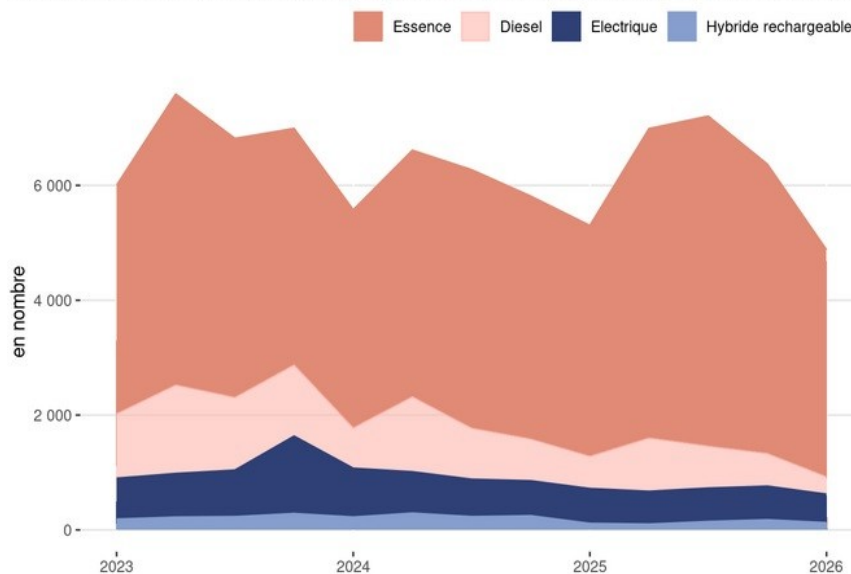
À La Réunion, les immatriculations de voitures d'occasion sont bien plus nombreuses que celles de voitures neuves (15 710). Elles sont stables ce trimestre (+ 1 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025). Les voitures essence et électriques sont de plus en plus fréquentes sur le marché de l'occasion. Cependant, les voitures diesel restent encore les plus vendues : elles représentent la moitié des ventes d'occasion du trimestre. Au niveau national, les immatriculations d'occasion baissent légèrement (- 2 %).

Immatriculations de voitures particulières par type de motorisation

	Nombre	Évolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %	
		La Réunion	France
Neuf dont	4 890	-8,7	-2,1
Essence	3 960	-1,6	-12,5
Diesel	300	-46,2	-39,6
Électrique	500	-18,3	49,7
Hybride rechargeable	120	11,7	0,1
Occasion dont	15 710	1,3	-2,5
Essence	7 260	8,1	-1,2
Diesel	7 670	-5,5	-6,4
Électrique	560	21,2	26,8
Hybride rechargeable	220	2,8	3,3

Source : SDES, Rsvero, données brutes.

Immatriculations des voitures particulières neuves selon leur motorisation à La Réunion



Source : SDES, Rsvero, données brutes.

En dehors des voitures, les immatriculations de véhicules neufs peuvent être regroupées en plusieurs catégories : deux-roues motorisés, véhicules utilitaires, bus, poids lourds et véhicules spéciaux.

Au total, entre janvier et mars 2026, 2 140 véhicules neufs ont été immatriculés à La Réunion, soit une baisse de 32 % par rapport à la même période en 2025. Cette évolution résulte principalement de la baisse des immatriculations de scooters, comme au trimestre précédent.

Au 1^{er} trimestre 2026, 6 240 véhicules d'occasion ont été immatriculés à La Réunion, soit une hausse de 5 % par rapport au 1^{er} trimestre 2025. Cette augmentation est portée par la revente de scooters d'occasion.

Prochaine parution : juillet 2026
pour les résultats d'avril à juin 2026

Immatriculations selon la catégorie, hors voitures particulières

	Neuf		Occasion	
	Nombre T1 2026	Evolution entre T1 2025 et T1 2026, en %	Nombre T1 2026	Evolution entre T1 2025 et T1 2026, en %
Cyclomoteur	170	-88,5	910	46,8
Motocyclette	710	14,5	1 690	-2,9
Tricycle et quadricycle à moteur	40	100,0	270	-10,0
Dérivé VP	20	-50,0	450	0,0
Camping-car	0		20	100,0
Camionnette	980	22,5	2 550	2,0
Autre VASP	70	75,0	50	25,0
Autobus et autocar	20	-50,0	40	300,0
Camion	30	-25,0	90	0,0
Tracteur routier	0		30	50,0
VASP lourd	20	0,0	20	0,0
Remorque légère	20	100,0	30	-25,0
Remorque lourde	0		10	Inf
Tracteur agricole	50	25,0	80	-11,1
La Réunion	2 140	-32,3	6 240	5,2

Note : De manière générale, à La Réunion, le nombre de véhicules concernés pouvant être faible, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

Source : SDES, Rsvero, données brutes

Définitions

Un **camion** est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.

Une **camionnette** (ou véhicule utilitaire léger) est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Un **cyclomoteur** est un véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³, et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h (mobylette, scooter,...).

Un **tracteur routier** est un véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (semi remorques).

Un **véhicule automoteur spécialisé (VASP)** est un véhicule routier à moteur destiné à des usages autres que le transport (ambulances, véhicules de pompiers, fourgon funéraire, engins de travaux publics, bennes à ordures ménagères, dépanneuse ...).

Une **voiture particulière** est un véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Source

Le répertoire statistique des véhicules routiers (Rsvero) est un dispositif du service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement, le Sdes (Service des données et études statistiques). Il s'appuie sur le système d'immatriculation des véhicules apparié aux résultats des contrôles techniques : le passage régulier d'une visite de contrôle permet de s'assurer que les véhicules sont toujours en circulation, et le relevé kilométrique informe sur leur utilisation.

Pour en savoir plus

Les publications nationales et les données sur les immatriculations et le parc des véhicules routiers sont disponibles sur le site internet du SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports>.

Directeur de la publication : Éric Batailler

Réalisation : DEAL Réunion / Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique / Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Vincent Liaut

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© DEAL 2026